



## **REGLEMENT INTERIEUR**

**L'inscription à l'association vaut acceptation du règlement**

- ❖ Les parents ou responsables légaux des gymnastes s'engagent, lors de l'inscription :
  - A acquitter la **COTISATION ANNUELLE et la LICENCE FFG, NON REMBOURSABLES.**
  - A faire suivre régulièrement l'entraînement à leurs enfants.

**Pour les compétitifs :**

  - A les faire participer aux différentes compétitions et rencontres auxquelles ils/elles sont inscrit(e)s ainsi qu'aux entraînements, régulièrement.
  - A faire l'ensemble des compétitions pour lesquelles il est engagé. En cas d'absence non justifiée médicalement, les frais engagés par le club seront remboursés par les parents ou gymnaste (frais d'engagement et juge).
  - A acheter la tenue de son équipe ou ensemble.
  - **A informer l'entraîneur de l'enfant le plus rapidement possible en cas d'empêchement (dans tous les cas avant l'engagement sauf raison médicale, voir ci-dessus).**
- ❖ La cotisation annuelle comprend les entraînements hors vacances scolaires et les frais de dossier.
- ❖ Des stages payants seront organisés durant les vacances de Toussaint, février, Pâques et les mois de juillet /août. Vous serez informé directement par l'entraîneur de votre enfant.
- ❖ En cas d'accident grave les parents ou responsables légaux autorisent les responsables du Club à contacter, sans leur autorisation, s'ils sont injoignables, les services d'urgence appropriés.
- ❖ L'accès au gymnase ne peut se faire qu'en présence de l'entraîneur de l'enfant. Il convient donc que l'adulte responsable de l'enfant s'assure, lors de chaque entraînement, de la présence du cadre avant de laisser l'enfant. En cas de non respect de cette clause, le club décline toute responsabilité. Les gymnastes doivent se présenter 10 minutes avant l'heure d'entraînement afin de débiter l'entraînement à l'heure dite, en tenue (et coiffées pour les filles).
- ❖ **L'accès à la salle de sport lors des entraînements est strictement interdit aux parents.**
- ❖ L'accès aux vestiaires est strictement interdit aux parents même durant les interours.
- ❖ Nous vous recommandons de ne pas laisser d'objets de valeur à vos enfants. Les bijoux étant dangereux durant les entraînements, ils devront être laissés aux vestiaires et donc sans surveillance. Le Club n'est pas responsable des vols sur les lieux des entraînements. En cas de vol, le Club décline toute responsabilité.
- ❖ **COMPETITIONS :**
  - Les frais d'engagement seront dus au Club en cas d'absence du gymnaste à la compétition pour convenance personnelle.
  - Les frais de déplacement en compétition sont à la charge des parents.  
Si le gymnaste s'engage en compétition par équipe il est dans l'obligation de faire l'ensemble des rencontres sous peine de remboursement des frais d'engagement et de juge).
  - Dans le cas où le Club organise le déplacement, les frais engagés seront dus en cas d'absence du gymnaste pour convenance personnelle.

La composition des équipes reste sous la SEULE responsabilité de l'entraîneur. Le/la Président(e) et le/la Vice Président(e) sont à votre disposition pour toutes informations à ce sujet.

Vous avez à tout moment la possibilité de rencontrer l'entraîneur de votre enfant ou un membre du bureau. Les équipes techniques et administratives sont à votre disposition et à celles de vos enfants.

**Courrier : Chez Mme Durand-Secret Véronique (Présidente) 4 rue Marie Louise, Le Plaisance n°1  
13008 Marseille / Tél. : 06 74 95 15 48**

**clubgymniquebonneveine@hotmail.fr Site internet : www.club-gym-bonneveine.fr**